



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

Affiché le 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

**Étaient présents :** F. BREUZIN – C. TRICHARD – D. MONOD – O. CONTRERAS – M. JOLLY – H. DESTANDAU – P. POILANE – JJ. DURANTIN – C.CROTTET – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – D. FERLAY – S. BOIRAL – A. BERGER – PY DUCREST – P. GUIZE

**Excusés :** C. POUZARGUE (pouvoir F. BREUZIN) – V. PASQUIER (pouvoir D. FERLAY) – M. RIBIER (pouvoir P. POILANE)

**Secrétaire de séance :** A. BERGER

**Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2023.**

### APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après avoir pris connaissance du rapport et conclusions du Commissaire enquêteur formulées dans le cadre de la procédure d'enquête publique ; considérant que le projet de PLU est prêt à être accepté ; l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité, la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Laurent-d'Agnny.

Le document approuvé ainsi que le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

### SYDER : MODE DE FINANCEMENT DES CHARGES 2023

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les charges dues au SYDER relatives à l'ensemble des travaux délégués par la Commune à ce syndicat sont habituellement intégralement fiscalisées. Le total du montant des charges dues pour 2023 est de 243 767,60 €. Monsieur le Maire propose de budgétiser 95 000 € et de fiscaliser la différence soit 148 767,60 €, la Commune ne souhaitant pas faire supporter l'ensemble de cette charge au contribuable. La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°23d-0303 du 13 mars 2023.*

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'impositions suivants pour l'année 2023 :

- 16,11 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,
- 16,40 % + 11,03 % soit 27,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 70,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les taux d'imposition 2023.

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'exercice 2023, un montant total de subventions de 15 200 € répartis entre les associations ayant présenté un projet abouti.

### ACQUISITION DE PARCELLES D'ALIGNEMENTS A VALORIPOLIS DANS LA ZI PLATIERES :

Monsieur le Maire informe des besoins d'acquisition de parcelles dans le cadre d'alignements nécessaires à la circulation dans la zone industrielle des platières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'acquisition à titre gracieux des parcelles ZB 164, 175 et 178 d'une surface totale de 41 m<sup>2</sup> et des parcelles ZB 169, 173 et 176 d'une surface de 94 m<sup>2</sup> qui seront reversées dans le domaine public.

### **ACQUISITION DE PARCELLES D'ALIGNEMENTS - CHEMIN DE LA CROIX DES RAMEAUX**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser par acte notarié, l'alignement « chemin de la croix des rameaux » et se porter acquéreur de la parcelle E 955, d'une surface totale de 80 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

Le Gouvernement a mis en place le fonds vert pour accélérer la transition écologique. Les actions éligibles au fonds (aides à l'ingénierie ou à l'investissement) doivent contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse et à la sobriété énergétique. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier dans le cadre de la rénovation du parc d'éclairage public ancien devenu obsolète correspondant à environ 209 points lumineux de puissance élevée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention de 120 000€ dans le cadre du Fonds vert.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET**

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'octroi d'une aide de 440€ allouée à l'école élémentaire pour le financement de l'apprentissage du vélo et le passage de l'examen « *Savoir Rouler A Vélo* » - bloc 2.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT**

Bâtiment centre-bourg : les travaux extérieurs sont terminés. La pose des panneaux photovoltaïque est terminée. Les travaux intérieurs sont en cours. Les travaux du futur parking sont envisagés courant mois de mai.

Des études hydrauliques ont été mandaté à Réalité Environnement pour trouver des solutions aux débordements durant les fortes pluies, notamment dans le secteur rue du Clair / route de Ravel.

Travaux Grande rue et chemin du Cadix : L'enrobé bicouche a été réalisé. La signalisation a été mise en place.

Travaux Mairie : la ventilation de la vitrine au rez-de-chaussée de la Mairie a été réalisée.

Durant les vacances d'avril, le sol de la bibliothèque sera changé et le mur de séparation des deux espaces cassé, ce qui permettra d'avoir un plateau complet de 150 m<sup>2</sup> de surface.

#### **❖ MANIFESTATIONS**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus, associations et employés pour leur participation au nettoyage de printemps du samedi 18 mars. L'animation fabrication de boules de graisse a été bien appréciée. Grâce à la vente des nichoirs, c'est 605 € reversés à l'association Hironnelle.

Le président de la FNACA remercie les élus pour leur présence lors de la cérémonie du 19 mars.

La collecte de chaussettes lancée en collaboration avec la Copamo et l'ensemble des communes à l'occasion de soirée de Sensibilisation à la Trisomie 21 a permis de collecter plus de 200 kg.

Terres de jeux 2024, qui s'est déroulé le dimanche 19 mars matin. Ce sont 150 enfants inscrits au cross qui ont participé à cette manifestation autour de stand et d'animations sur le sport et les jeux olympiques.

Monsieur le Maire remercie les personnes associées, les associations, élus et agents qui ont permis la réussite de la fête de la poésie du 24 et 25 mars.

### A venir :

1<sup>ère</sup> édition du festival Intercommunal « *les mots en l'air* », les 12, 13 et 14 mai 2023 : festival autour des mots, traversant les villages de Saint-Laurent d'Agnny, Soucieu en Jarrest et Rontalon.

### Au programme :

Vendredi 12 mai :

- 19 h - St Laurent d'Agnny - Salle des fêtes : Ouverture du festival avec la fanfare, apéritif suivi à
- 20h30 d'une pièce de théâtre Comédie "le prix de l'ascension".

Samedi 13 mai :

- expositions et ateliers dans les bibliothèques à partir de 10 h à Rontalon et St Laurent d'Agnny / 11 h et 14 h - Soucieu en Jarrest.
- 14 h à 16 h : jeux de société - parvis mairie - St Laurent d'Agnny
- 16 h : concert Hip Hop El Bobby et Lupi'o - champ derrière salle des fêtes - St Laurent d'Agnny
- 17 h à 20 h - Soucieu en Jarrest, place de la Flette : Théâtre : "les mots éventés" et mime : "le Voisin" suivi à 19 h 30 d'un apéro sonore.
- 20 h 30 - concerts Marion Roch et Gyslain N - salle Flora Tristan - Soucieu en Jarrest

Dimanche 14 mai :

- Balade - Promenons-nous dans les mots - Village et parcours Land'Art à Rontalon.
- 15 h - conte en musique "Loupapapoul" devant la Médiathèque - Rontalon.
- 16 h - concert Karpatt et clôture du festival - scène extérieure du jardin public - Rontalon.

### ❖ **DIVERS**

Paulette Poilane présente le cadre stratégique 2022/2030 du projet alimentaire territorial (PAT) de l'Ouest Lyonnais. Des fiches projets ont été définies par les acteurs du territoire autour des axes suivants :

- Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles en mobilisant le foncier agricole
- Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais
- Structurer des filières agricoles et alimentaires de proximité, durables et attractives
- Sensibiliser les habitants et acteurs au système alimentaire local et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous.

**Prochain conseil municipal : lundi 15 mai 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie**